

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISEARRONDISSEMENT DE
PONTOISECANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 26 mars 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 9
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

14 mars 2025

Date d'affichage :

14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars, à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Étaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Légrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz.

Absents excusés : Cédric Chiepperin, Nelly Claës (pouvoir donné à Eric Breton), Joël Le Manach (pouvoir donné à Pierre Polverari), Chloé Journe.

Patrice Bonnet a été nommé secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2025
- Délibération à l'ordre du jour :
 1. Délibération n°2025-10 : Vote des taux d'imposition 2025
 2. Délibération n°2025-11 : Affectation du résultat 2024 Commune
 3. Délibération n°2025-12 : Vote du budget primitif communal 2025
 4. Délibération n°2025-13 : Amortissements budget communal 2025
 5. Délibération n°2025-14 : Récapitulatif des investissements 2025 pour le budget communal
 6. Délibération n°2025-15 : Subventions versées aux organismes privés ou associations
 7. Délibération n°2025-16 : Affectation du résultat 2024 assainissement
 8. Délibération n°2025-17 : Vote du budget primitif assainissement 2025
 9. Délibération n°2025-18 : Amortissements budget assainissement 2025
 10. Délibération n°2025-19 : Récapitulatif des investissements 2025 pour le budget assainissement
 11. Délibération n°2025-20 : Proposition de revalorisation du tarif assainissement

12. Délibération n°2025-21 : Demande de subvention DETR pour l'achat d'une tondeuse et d'une débroussailleuse

13. Questions diverses :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Délibération n°2025-10 : Vote des taux d'imposition 2025

Le Maire rappelle au conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

À partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le produit de TFPB départemental est transféré aux communes. Le produit prévisionnel de la TH qui doit être compensé s'élève à 51 585€. Les ressources départementales affectées à la commune par la réforme s'élèvent à 54 541€. Le total est égal à 104 840€ soit une surcompensation de 2 956€. Cette dernière, inférieure à 10 000€ en valeur absolue ne sera pas minorée.

Considérant le produit attendu de la fiscalité directe totale de 156 339€ ; il est proposé de maintenir les taux d'imposition identiques à ceux de 2024 et de voter le taux TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au même taux que la TH précédente.

Les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes seraient de :

	Taux 2025	Évolution 2024/2025
Taxe Foncière sur le Bâti (TFB)	33.49 %*	0%*
Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)	80.03 %	0%
Taxe Habitation (TH)	13.30 %	-

*33.49% = taux communal 16.31% identique à 2023 + 17.18% taux départemental transféré.

Au niveau départemental, les taux moyens 2024 étaient :

- TFB : 40.99 %
- TFNB : 68.79 %
- TH : 22.62 %

Les taux plafonds 2024 sont :

- TFB : 102.48 %

- TFNB : 171.98 %
- TH : 59.70 %

Au niveau EPCI, les taux 2024 sont :

- TFB : 1.96 %
- TFNB : 6.71 %
- TH : 1.78 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter les propositions faites et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

2. Délibération n°2025-11 : Affectation du résultat 2024 Commune

Après avoir approuvé le CFU du budget principal de la commune de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le CFU fait apparaître un excédent de 164 678.08€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, les membres du Conseil Municipal approuvent d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en section de fonctionnement au C/002 : 164 678.08€ - 46 000€ (C/1068) soit **118 678.08€**
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 46 000€

Le solde d'exécution positif reporté en section d'investissement au C/001 est de 35 745.33€ - 20 007.57€ (résultat de l'exercice) - 2 335.20€ (transfert d'un bien au SIAEP) soit **13 402.56€**.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

3. Délibération n°2025-12 : Vote du budget primitif communal 2025

Le Maire expose le budget primitif communal 2025, à hauteur de :

- Section fonctionnement en dépenses et en recettes : **367 255.17€**
- Section investissement en dépenses et en recettes : **196 757.79€**

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de

personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** le budget primitif du syndicat pour l'exercice 2025 et l'ensemble des propositions faites
- **AUTORISENT** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'année 2025 de la commune et l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

4. Délibération n°2025-13 : Amortissements budget communal 2025

Le Maire présente l'état des amortissements et indique qu'il y a un nouvel amortissement à inscrire en 2025 :

- Enfouissement de lignes - programme 2021 sur 25 ans (60 466.26€).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

5. Délibération n°2025-14 : Récapitulatif des investissements 2025 pour le budget communal

Suite au vote du budget primitif 2025 communal approuvé précédemment, une liste d'investissements est confirmée :

- Enfouissement programme 2023 la Jalousie : 22 430.70€
- Enfouissement programme 2023 Hodent - la Jalousie : 11 783.10€
- Révision du PLU : 21 471€
- Divers matériel et outillage : 4 500€
- Création de places de stationnement : 35 656.74€

- Déplacement columbariums : 1 776€
- Remboursement prêt In Fine : 84 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

6. Délibération n°2025-15 : Subventions versées aux organismes privés ou associations

Suite au vote du budget primitif 2025 approuvé précédemment, les montants des subventions accordés pour l'année 2025 sont les suivants :

- CCAS de Hodent : 1 160€
- Coopérative scolaire de l'école maternelle de Hodent : 200€
- Remboursement au SIRS pour la participation à la classe orchestre 2024/2025 : 380€

Vu les contraintes budgétaires, il est proposé de répondre négativement à toute autre demande de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

7. Délibération n°2025-16 : Affectation du résultat 2024 assainissement

Après avoir approuvé le CFU du budget assainissement de la commune de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le CFU fait apparaître un excédent de 15 420.67€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, les membres du Conseil Municipal approuvent d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en section de fonctionnement au C/002 : 15 420.67€
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0€

Le solde d'exécution positif reporté en section d'investissement au C/001 est de 30 828.26€ + 19 104.14€ (résultat de l'exercice) + 2 335.20€ (transfert d'un bien au SIAEP) soit **52 267.60€**.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

8. Délibération n°2025-17 : Vote du budget primitif assainissement 2025

Le Maire expose le budget primitif assainissement 2025, à hauteur de :

- Section fonctionnement en dépenses et en recettes : **46 810.62€**
- Section investissement en dépenses et en recettes : **76 979.92€**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'année 2025 de l'assainissement et l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

9. Délibération n°2025-18 : Amortissements budget assainissement 2025

Le Maire présente l'état des amortissements et indique qu'il y a des nouveaux amortissements à inscrire en 2025 :

- Renouvellement pompe station sur 5 ans (1 708.80€)
- Nouvelle alimentation eau potable sur 5 ans (205€)
- Remplacement pompe relevage sur 5 ans (1 472.76€)
- Mise en place tuyau rigide PVC déviation pompage boue sur 5 ans (1 109.52€)
- Réseau assainissement sur 60 ans (111 169.67€. Amortissement commencé en 1998 mais pas de délibération prise concernant la durée).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

10. Délibération n°2025-19 : Récapitulatif des investissements 2025 pour le budget assainissement

Suite au vote du budget primitif 2025 assainissement approuvé précédemment, une liste d'investissements est confirmée :

- Mise à jour du SDA + MOE : 60 203.63€
- Renouvellement de matériel pour la station d'épuration : 11 020.62€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

11. Délibération n°2025-20 : Proposition de revalorisation du tarif assainissement

Vu la délibération n°2020-58 retenant le mode de gestion mixte (régie avec prestations de services) de l'assainissement communal suite à l'étude du bureau d'études ECOSFERES ;

Considérant que pour les besoins d'équilibre de la section de fonctionnement du budget assainissement, dont les recettes sont principalement composées des recettes des redevances communales d'assainissement (fixe via l'abonnement et variable selon les consommations), il est indispensable de revaloriser le tarif consommation de l'assainissement de 60 centimes d'euros HT en 2025 : 40 centimes pour compenser les recettes d'un riverain facturé à tort comme raccordé à l'assainissement collectif + 20 centimes selon les préconisations du bureau d'études ECOSFERES. Cette estimation a été travaillée avec le 2^{ème} adjoint, membre de la commission Finances.

Le Maire propose d'approuver la revalorisation du tarif consommation de l'assainissement de 60 centimes d'euros HT, portant ainsi son montant de 3.3310€ HT à 3.9310€ HT pour application au 1^{er} avril 2025. Sur la base de la facture annuelle de référence de 120m³, le surcoût serait de 72 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** d'approuver la revalorisation du tarif consommation de l'assainissement de +0.60 centimes d'euros HT, et de fixer le prix à 3.9310€ HT/m³ ;
- **DECIDE** que cette évolution s'appliquera aux consommations constatées à partir du 1^{er} avril 2025 et que les dates exactes seront celles du relevé réalisé par VEOLIA dans le cadre de la DSP avec le SIAEP.
- **DECIDE** de maintenir le tarif abonnement à 32€ HT par an.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

12. Délibération n°2025-21 : Demande de subvention DETR pour l'achat d'une tondeuse et d'une débroussailleuse

La commune souhaite acheter une tondeuse et une débroussailleuse pour remplacer les modèles existants qui deviennent trop vieux et trop coûteux à réparer.

Le Maire expose les modalités de la subvention DETR 2025.

Il est proposé de retenir l'acquisition d'une tondeuse (1 125€ HT) et d'une débroussailleuse (741.67€ HT) pour un montant total estimé de 1 866.67€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **DE SOLLICITER** la DETR pour l'achat d'une tondeuse et d'une débroussailleuse dans la catégorie n°6 « Cadre de Vie » au taux de 40%
- **D'AUTORISER** le Maire à engager et signer tous les documents nécessaires à cette demande.

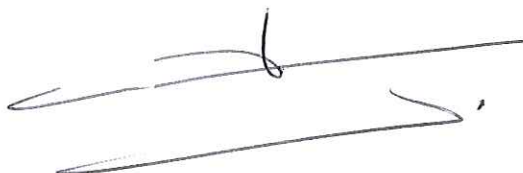
Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Joël Le Manach, Nelly Claës.
Voix contre	-
Voix abstention	-

13. Questions diverses

- La chasse aux œufs organisée par la Commission Jeunesse, n'aura pas lieu cette année. En effet, le week-end de Pâques tombant en même temps que les vacances scolaires, fait que nombre de familles et membres de la Commission Jeunesse seront absents pendant cette période.
- La soirée karaoké organisée par le CCAS aura lieu le samedi 05 juillet
- La réunion prévue le samedi 29 mars pour travailler sur l'étude thermique de l'école et de la salle communale est reportée au samedi 05 avril. Le samedi 29 mars sera finalement consacré aux plantations devant l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Secrétaire de séance



Le Maire
Eric Breton

